

# CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2016

\*\*\*\*\*

L'An deux mille seize, le seize décembre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DAIRE, Maire.

Présents : Christian DAIRE (Maire), Jean François BALADE, Jean René BOUCAU, Marie Claude BOUCAU, Betty CASTAINGT, Marjorie DOUMERC, Jacques FAVIER, Bernard LAMARQUE, Alice LEFRERE, Claire LEVEQUE, Nadine NORGUET, Christian POUPOT, Christian RATEAU, Dominique SESE-DUVILLE, Danièle SOUPERBAT, Jaime SOUSA

Excusés : Jacques CATTANEO (pouvoir à M. DAIRE), Jacqueline CAUBIT (pouvoir à M. RATEAU), Mireille LABADIE (pouvoir à M. BALADE), Nathalie NERIS (pouvoir à Mme CASTAINGT), Luigi BELLENGE, Aziz EL GORTE

Secrétaire de séance : Marjorie DOUMERC

## **ORDRE DU JOUR :**

### **I : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2016**

### **II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

- > 2016-12-1 : Décision Modificative n°4 au BP 2016 (inscription des travaux en régie réalisés en 2016 en section d'investissement et autres virements de crédits)
- > 2016-12-2 : Avenant à la convention triennale d'objectifs « Ecole et Cinéma en Gironde »
- > 2016-12-3 : Renouvellement de l'autorisation de voirie concernant la micro-signalisation des services publics municipaux, des commerces et des entreprises auprès de SICOM
- > 2016-12-4 : Renouvellement du contrat Hygiène alimentaire avec le Laboratoire Départemental d'Analyses
- > 2016-12-5 : Révision du bail de location d'un logement communal

### **III : INFORMATIONS**

- > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- > Présentation du compte rendu de la Commission Economie de la CdC du 13/10/2016
- > Présentation du compte rendu de la Commission Communication de la CdC du 08/11/2016
- > Présentation du projet de décoration des îlots centraux de la RD1113 par Nadège Desclaux

### **IV : QUESTIONS DIVERSES**

**A partir de 20 h, Rencontre avec M. Jean-Luc GLEYSE, Président  
et de Mme Isabelle DEXPERT, vice-président du Conseil Départemental de la Gironde**

\*\*\*\*\*

### **I : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2016**

Après lecture, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la séance.

Afin d'affiner la présentation de ce projet, M. le Maire propose de reporter l'information des conseillers municipaux relative à la décoration des îlots centraux de la RD1113 situés devant la Mairie. Considérant les demandes respectives de MM. POUPOT et RATEAU, un retour sur les dernières manifestations (Ciné Famille et Téléthon) sera présenté lors des questions diverses de cette assemblée.

### **II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

#### **2016-12-1 OUVERTURE DE CRÉDITS POUR TRAVAUX EN RÉGIE ET DÉCISION MODIFICATIVE N°4 BP2016**

M. le Maire indique qu'il est nécessaire en fin d'exercice budgétaire d'imputer en dépenses d'investissement les travaux réalisés en régie. Pour mémoire, ces derniers correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières

premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale. Les travaux en régie doivent être de véritables immobilisations créées et non de simples travaux d'entretien. En 2016, le montant estimé des travaux réalisés en régie s'élève à 11.597,02 € TTT, soit 9.664,18 € HT pour les immobilisations suivantes : aménagement des jardins communaux, rénovation du puits de Jean Blanc, construction d'un local coupe-feu à l'espace culturel, rénovation de bâtiments communaux, production d'éléments de voirie, création de meubles pour l'école et d'autres mobiliers.

En complément, M. le Maire signale qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de pose de diffuseurs sonores complémentaires au complexe et à la Mairie, ce qui impose de rajouter les crédits suivants : *Programme 200 - Bâtiments communaux* : + 900 € et *Programme 320 - Mairie* : + 400 €. Ces dépenses seront financées par une partie de recettes supplémentaires perçues en 2016 au titre de la taxe d'aménagement : + 1.300 €.

M. le Maire propose au conseil municipal de valider les écritures suivantes :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES		RECETTES	
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	11.597,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11.597,02 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-722 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11.597,02 €	
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11.597,02 €</b>	
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11.597,02 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11.597,02 €</b>	
INVESTISSEMENT					
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11.597,02 €	
R-10222 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.300,00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12.897,02 €</b>	
D-2128 -150 : Travaux Voirie	0,00 €	2.094,62 €	0,00 €	0,00 €	
D-2128 -160 : Travaux Agenda 21	0,00 €	3.759,02 €	0,00 €	0,00 €	
D-21312-200 : Travaux Bâtiments Communaux - ECOLE	0,00 €	1.981,65 € ÷ 900,00 € = 2.881,65 €	0,00 €	0,00 €	
D-21318-200 : Travaux Bâtiments Communaux – ATELIERS	0,00 €	556,83 €	0,00 €	0,00 €	
D-21311-320 : Travaux Bâtiments Communaux - MAIRIE	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-2128-53 : Construction équipements sportifs	0,00 €	1.728,15 €	0,00 €	0,00 €	
D- 21318-58 : Travaux EGLISE	0,00 €	183,60 €	0,00 €	0,00 €	
D- 21318-59 : Travaux ESPACE CULTUREL	0,00 €	1.293,15 €	0,00 €	0,00 €	
	<b>0,00 €</b>	<b>12.897,02 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12.897,02 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12.897,02 €</b>	

Après avoir entendu M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte **à l'unanimité**, les propositions indiquées ci-dessus. M. BOUCAU souligne la nécessité d'identifier dès le début de l'année les crédits alloués aux travaux en régie afin de prévoir une enveloppe budgétaire répondant aux besoins de la collectivité.

### **2016-12-2 AVENANT « ÉCOLE ET CINÉMA EN GIRONDE »**

M. le Maire rappelle que la commune a signé une convention triennale en janvier 2014, valable jusqu'au 31 décembre 2016, avec les représentants de la DRAC (Direction Régional des Affaires Culturelles), de l'Éducation Nationale (DSDEN de la Gironde), de l'association Cinéma Jean Eustache, du Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) et du CDDP. Cette convention a pour objet de définir les objectifs et les modalités de l'opération « ÉCOLE ET CINÉMA » en conformité avec les orientations académiques.

Cette action publique permet aux enseignants des écoles primaires (cycles 2 et 3) d'inscrire dans leur programmation pédagogique, durant le temps scolaire, des séances de cinéma :

- pour faire découvrir aux élèves des films de qualité,
- les inciter à découvrir le chemin des salles de cinéma, lieu d'échange d'une pratique culturelle et de lien social,
- pour leur faire intégrer l'approche de l'image cinématographique dans un travail plus large sur l'appréhension de l'image et une éducation au regard,
- pour développer un projet de classe ou d'école.

Ce dispositif permet de voir 3 films par cycles, choisis dans un catalogue préétabli par les Enfants du Cinéma, choix de films Art et Essai qui illustrent les différents genres, époques et sensibilités du patrimoine cinématographique et du cinéma contemporain.

Le tarif appliqué à ce jour est de 2,50 € par élève et par séance. Les communes associées participent au financement du dispositif en l'inscrivant dans leur politique d'accompagnement des actions culturelles ou scolaires. Elles prennent en charge, dans la mesure du possible, le coût de la billetterie et le coût des transports. Chaque année, un avenant financier à la convention d'origine est signé conjointement par les divers représentants institutionnels et ceux de chaque commune. Les 2 classes de CE1 et CE2 de l'École Georges BRASSENS participent à ce dispositif qui est inscrit au projet d'école, financé indirectement par la subvention annuelle versée à la coopérative scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion à ce dispositif et valide l'avenant établi pour le premier trimestre de l'année scolaire 2016-2017.

### **2016-12-3 RÉVISION DU BAIL DE LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL SIS 18 RUE DE CANTEAU**

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de louer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 le logement communal sis à Toulenné au 18 rue de Canteau sur la base d'un contrat de bail en colocation aux consorts COTTIN, avec clause de solidarité entre les colocataires.
- de fixer le loyer mensuel à 406,16 euros, suivant la convention n° 6 signée en date du 22 mars 2006 entre l'État et la commune de Toulenné. Ce loyer est révisable chaque année au 1<sup>er</sup> juillet suivant l'Indice de Référence des Loyers (IRL). Son règlement s'effectuera à terme échu, le 1<sup>er</sup> de chaque mois.
- de fixer le dépôt de garantie à un mois de loyer et d'inscrire en section d'investissement sur le budget 2017 les crédits nécessaires au remboursement du précédent dépôt de garantie.

M. SOUSA demande s'il n'est pas plus intéressant pour la commune de faire assurer la gestion locative des 12 logements communaux par des bailleurs sociaux professionnels. M. le Maire rappelle les conditions financières très intéressantes proposées dans les années 1990 par la Caisse des Dépôts et Consignations pour ce type d'investissement communal. Il souligne l'intérêt pour la collectivité de maîtriser le choix des occupants, répondant ainsi aux demandes de logements de proximité exprimées par de nombreux toulennais. M. LAMARQUE souhaite qu'un bilan de cette gestion locative soit présenté aux élus dans les prochaines semaines afin de les informer pleinement de l'exercice de cette compétence communale.

### **2016-12-4 RENOUELEMENT MICRO-SIGNALISATION AUPRÈS DE S.I.C.O.M.**

Depuis plusieurs années, la commune a confié par convention à la société S.I.C.O.M. l'installation et l'exploitation de mobiliers urbains destinés à la signalisation d'information locale publique et économique. Cette convention prendra fin le 1<sup>er</sup> mai 2017 et dans un souci d'assurer la continuité de ce service, S.I.C.O.M. sollicite le renouvellement de l'autorisation de voirie pour une durée de 3 ans. Leur prestation comprend des visites d'entretien préventif mensuelles et une maintenance curative systématique (maintenance à l'état neuf inclus) ainsi que l'information des commerçants pour établir les nouveaux contrats. Le financement de l'équipement est assuré par les entreprises sur la base du volontariat à des conditions tarifaires inchangées. En contrepartie de l'occupation du domaine public, S.I.C.O.M. maintient la mise à disposition d'une redevance matérielle égale à 100% de la surface totale commercialisée. Cette rétrocession peut se convertir en tout matériel de signalétique fabriqué par S.I.C.O.M., sur la base d'une valorisation de 80 € HT par latte publique non utilisée.

M. le Maire propose de renouveler cette prestation auprès de S.I.C.O.M. et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tout acte nécessaire à cette opération. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

M. RATEAU rappelle que la commune a bénéficié de cette rétrocession pour réduire à néant en 2013 les frais d'acquisition du totem signalant l'espace culturel. Dans le cas d'un excédent non utilisé par la collectivité, Mme SESE-DUVILLE demande à ce que soit étudiée la prise en charge par la commune, même partielle, de la rénovation du totem de la place de l'horloge implanté par l'association des commerçants.

## **2016-12-5 RENOUELEMENT DU CONTRAT HYGIÈNE ALIMENTAIRE AVEC LDA33**

Comme chaque année, il est nécessaire de renouveler le contrat d'analyses alimentaires pour le restaurant scolaire de l'École Georges Brassens. La nouvelle proposition proposée par le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde (LDA33) a évolué et s'est adaptée pour répondre aux exigences réglementaires en mettant en avant la prévention des risques sanitaires.

Les principales évolutions sont :

1. les dénombrements systématiques de la flore totale et des coliformes totaux pour tous les prélèvements de surface,
2. la mise en place des critères de l'interprofession de la restauration du 19/09/2011 sur les produits alimentaires,
3. la recherche systématique de *Listéria monocytogenes* sur les surfaces 2 fois par an.

Ces dispositions ont été présentées et validées par la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Gironde (DDPP33) en charge des inspections sur notre département. Le coût annuel de cette prestation est de 738,43 € TTC, ce qui reste très en dessous des tarifs pratiqués par les laboratoires privés.

Sur ces bases, M. le Maire propose de renouveler cette prestation auprès de LDA33 et demande aux élus de l'autoriser à signer tout acte nécessaire à cette opération. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

### **III : INFORMATIONS**

- **DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours**

Pour l'ensemble des DIA suivantes, le conseil municipal abandonne son droit de préemption et en informera les services de la CDC.

**N° 2016-TOUL-56** : la SCI LES PINS vend un terrain à bâtir sis au n° 29 avenue Saint Julien cadastré section B n° 1804p-3158p d'une superficie totale de 483 m<sup>2</sup> au prix de 35 000 €.

**N° 2016-TOUL-57** : le Tribunal de Grande Instance vend par adjudication judiciaire une maison et terrain sis au n° 41 route de Villandraut cadastrés section B n° 1168 d'une superficie totale de 2 261 m<sup>2</sup> au prix de 32 000 €.

- **Compte rendu de la commission « Économie » de la CdC du Sud-Gironde du 16 octobre 2016, présenté par Mme SESE-DUVILLE**

Du fait de l'extension du territoire de la CdC du Sud-Gironde à 8 anciennes communes des Coteaux Macariens, le champ d'action de l'Office de Tourisme est modifié avec notamment un apport patrimonial conséquent. De fait, la délégation située à Podensac est abandonnée. Un travail est en cours pour regrouper l'Office de Tourisme avec celui du bazadais en janvier 2018. La création d'un site Internet commun sera le premier élément de cette coopération. En outre, l'Office de Tourisme participe à la création d'un pôle d'oenotourisme à Sauternes ainsi qu'à l'aménagement des quais et d'un ponton à Langon. Son activité se complète par l'organisation de petits déjeuners entre professionnels locaux afin de dynamiser le secteur touristique, auxquels sont conviés les maires ou leur représentant. Au vu des résultats annuels, il en ressort que la durée moyenne d'un séjour en Sud-Gironde est de 1,5 jours, et qu'une part importante des visiteurs est constituée par les cyclotouristes. Enfin, un agent contractuel vient d'être recruté pour professionnaliser les échanges avec l'ensemble des agents économiques du territoire de la CdC et travailler sur la revitalisation des centres bourg.

- **Compte rendu de la commission « Communication » de la CdC du Sud-Gironde du 8 novembre 2016, présenté par Mme SESE-DUVILLE**

Le bulletin d'information de la CdC a été remanié pour en renforcer l'attrait. Un vif attachement au support papier a été exprimé, répondant ainsi aux vœux de nombreux administrés, notamment les plus anciens. Le site Internet est en cours de remaniement, avec notamment le développement d'une newsletter à destination des agents et la création d'un intranet.

#### IV : QUESTIONS DIVERSES

**M. le Maire** informe les élus de l'acquisition des terrains de M. GAUBERT situés rue de Canteau par la société immobilière SOGIL en vue d'aménager une trentaine de lots. Le lotisseur est venu présenter son projet en mairie. Il a été soucieux des attentes de la commune, notamment quant à l'objectif de voir construit sur ce secteur une RPA (résidence pour personnes âgées). Toutefois, leurs recherches sont demeurées vaines du fait du désintérêt actuel des bailleurs sociaux publics ou privés pour l'aménagement de telles structures en dehors de l'aire urbaine bordelaise. M. DAIRE sollicitera LOGEVIE pour obtenir confirmation de leur désintérêt avant d'aller plus en avant sur ce dossier, notamment en favorisant la concertation avec la ville de Langon concernée par l'aménagement de 8 terrains sur la partie Langonnaise.

**M. LAMARQUE** signale que les problèmes d'eau chaude dans le circuit d'eau froide de l'école sont a priori résolus du fait du remplacement du mitigeur de la chaufferie et de l'installation de clapets anti-retour en divers endroits de l'installation de plomberie du groupe scolaire. La fuite d'eau sur la canalisation alimentant l'école reste toutefois non identifiée à ce jour, des travaux de recherche continuent.

**M. BALADE** fait part de remerciement de riverains du quartier de Gavach à la suite de la mise à disposition d'un caisson par l'USSGETOM pour la collecte de déchets verts. Il indique qu'un équipement similaire sera installé à nouveau au lotissement de la chêneraie dans les jours à venir.

**M. POUPOT** dresse le bilan du Ciné-Famille, manifestation organisée par la commission Action culturelle le 10 décembre dernier à l'espace culturel. Une dizaine de familles ont participé à l'activité de création de super-héros l'après midi. La projection du film « les indestructibles » à partir de 21 heures a réuni quant à elle une cinquantaine de personnes. Cette soirée très familiale fut très appréciée et devrait en appeler d'autres.

**M. RATEAU** remercie tous les participants et les divers intervenants qui ont permis la réussite des manifestations organisées les 2 et 3 décembre 2016 pour le Téléthon. 2.383 € ont été collectés au total, dont un chèque de 500 € offert par l'association Partage Sans Frontière.

**Mme BOUCAU** et **M. FAVIER** informent de l'avancée de la distribution par les membres du CCAS et de l'AAMPA des colis de Noël aux personnes âgées, ces dernières leur réservant un très bon accueil en retour.

**M. BOUCAU** informe de la baisse en 2017 de la participation par habitant (de 2,97 € à 2,50 €) versée au syndicat d'accueil des gens du voyage, du fait de la bonne gestion de cette structure. Cette somme est versée par la CdC du Sud-Gironde, compétente dans ce domaine d'action. Toutefois, il signale que 8 emplacements demeurent libres à l'aire d'accueil actuellement, alors que plusieurs campements sont installés à Mazères ou Langon. Cette situation peut conduire à une baisse des dotations de l'État versées au syndicat du fait de cette sous occupation. En outre, le financement partiel des frais de fonctionnement de cette structure par le Département devrait être supprimé d'ici 2018. Constatant ces éléments, M. BOUCAU s'interroge sur le signal donné par les institutions aux communes ayant fait le choix de se mettre en conformité avec la loi Besson de 2001.

Le prochain conseil municipal se réunira Vendredi 20 janvier 2017 à 19 h. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

**Le Maire**

**Les Conseillers Municipaux**